le MAG
SEPTEMBRE - OCTOBRE 2018

Saint-Germain-Laval

Commune dynamique des bords de Seine

N°144

La rentrée scolaire P.10

Patrimoine communal p.03

Les vacances au centre de loisirs p.11

CONCRÉTISONS ENSEMBLE VOS PROJETS IMMOBILIERS

ACHAT – VENTE

06 86 82 82 08

Estimation gratuite

david.jaksic@iadfrance.fr

David JAKSIC

Réseau de proximité

Honoraires adaptés

Diffusion sur près de 200 sites

Recherches personnalisées

COMAILLE AUTO

Ouvert du lundi au samedi
De 9h à 11h et de 14h à 18h

Jean-Marc COMAILLE
26 rue de la Voie Creuse
77130 Saint-Germain-Laval

comailleauto77@gmail.com

06 15 18 76 15

Entretien – Réparation toutes marques

sarl EESM BERMUDEZ

TERRASSEMENT EESM

PELLE MÉCANIQUE
FONÇAGE
ECLAIRAGE PUBLIC
FEUX TRICOLORES
ELECTRICITÉ INDUSTRIELLE
ÉVÉNEMENTIEL

ELECTRICITE GENERALE EESM

Siège Social
6, rue du Port de Courbeton - 77130 SAINT GERMAIN LAVAL
Tél.: 01 64 70 36 50 - Fax : 01 64 70 24 56
eesm@wanadoo.fr

GAZEL

Alimentation Générale

Centre Commercial du Bas de la Montagne
Saint-Germain-Laval

Vous accueille 7j / 7
De 8 h à 13 h et de 14 h 30 à 20 h

& réalise vos travaux de couture

Tél : 06 83 14 31 08
01 64 70 23 72 / 01 60 74 42 06

Saint-Germain-Laval

Commune dynamique des bords de Seine

EDITO DU MAIRE

Sauvegarde du patrimoine communal

Il y a environ 4 ans, nous avons été contraints de fermer l'église au public, pour de simples raisons de sécurité : en effet, le plafond s'écroulait par endroits.

Un diagnostic, réalisé par un architecte des Bâtiments de France, concluait à l'état particulièrement dégradé du bâtiment dont la construction remonte au milieu du 11ème siècle et en fait l'une des plus vieilles églises d'Ile-de-France, inscrite au patrimoine.

Immédiatement, un dossier de réhabilitation fut élaboré afin d'obtenir au plus vite une estimation du coût des travaux : la somme d'environ 1.800.000€ serait nécessaire pour rénover en totalité ce bâtiment municipal.

Il est des moments, au cours du mandat d'un Maire, où des dossiers semblent irréalisables, celui concernant le bâtiment sus-cité en était un.

Plusieurs options s'offraient à nous, soit :

- détruire l'édifice comme certaines communes ont été contraintes de le faire,

- le vendre à un particulier ou une société pour en faire un hôtel, une maison d'hôtes…,

- le réhabiliter.

Mais, devant l'ampleur des travaux, nous avons décidé à la grande majorité du Conseil Municipal, pour sauvegarder le bâtiment, de faire le plus urgent : rétablir l'étanchéité de la couverture et de la charpente. Ceci permettant d'attendre pour le restant des travaux, sans que les dégradations continuent.

Cette décision de rénover fut donc prise et le plus dur restait à faire : il s'agissait de trouver les finances indispensables (750.000€) et ce sous forme de subventions des services de l'Etat. Au bout de longues années au cours desquelles nos dossiers ont été scrupuleusement étudiés par les services de l'Etat, nous avons eu la confirmation en 2018 d'obtenir 72% de subvention de : la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Conseil Départemental et la Région Ile-de-France. Reste donc à la charge de la commune environ 200.000€ que nous espérons réduire par l'intermédiaire d'une souscription contrôlée par la Fondation du Patrimoine dont je vous parlerai prochainement.

Ce projet n'obèrera pas les finances de la commune et ne changera en rien les autres réalisations prévues pour 2019.

Notre église, puisque c'est d'elle dont il s'agit, n'a pas toujours servi uniquement à la célébration du culte et des mariages, baptêmes, communions, enterrements…

Plusieurs fois, dans un passé récent, ce bâtiment a servi de lieu d'exposition de peintures et dessins et de concert des élèves du conservatoire Gaston Litaize de Montereau.

L'église n'est pas seulement un lieu de culte, mais doit aussi être un lieu de culture où tous peuvent être accueillis.

Le patrimoine de notre commune est peu conséquent, l'église en est le plus beau fleuron et nous nous devions de le sauver de la ruine.

Le Maire

Marie-Claude de SAINT LOUP

PLOMBERIE CHAUFFAGE MARTIN ALEXANDRE

DEPANNAGE ENTRETIEN RAMONAGE

3, rue de la Voie Creuse (Gardeloup)
77130 Saint-Germain-Laval
Mob. 06 31 67 08 03
Tél. 01 60 74 22 15
alexandre.martin35@orange.fr

RGE QUALIBAT EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ENR

SEINE ET MARNE CONSTRUCTIONS

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BATIMENT

- Rénovation
- Extension
- Maison individuelle
- Isolation
- Couverture

RGE QUALIBAT EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ENR

Construit et rénove pour vous

Tél. : 01 64 70 01 11

www.smc77.com

8, rue du Pharle - ZI • 77130 MONTEREAU

SIRET 440 078 046 00024

Saint Germain Laval

vous informe

SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE

Compte-rendu du Conseil Municipal p.06

ENFANCE - JEUNESSE

Rentrée scolaire 2018 / 2019 p.10

ALSH « Nathalie » p.11

VIE LOCALE

25ème Vide-grenier du COS p.13

Célébration de Messes p.13

VIE ASSOCIATIVE p.14

INFORMATIONS p.18

AGENDA p.21

Compte-rendu du Conseil Municipal

PRESENTS :

- Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
- Messieurs AUTHIER Bernard, FONTAN Michel,
- Mesdames CHEVAL Michèle, VIRIN Catherine, BOTREL Dominique, BENOIST Simone, AUGE Elisabeth,
- Messieurs TYCHENSKY Jean, BERTHIER Hervé, HALLART Frédéric, FAGIS Christophe,
- Messieurs LE GOFF Philippe, MADELENAT François, DIEUX Emmanuel, Conseillers d'opposition.

Absents représentés :

- Monsieur HUSSON Michel, représenté par Madame VIRIN Catherine,
- Madame TRINCHEAU-MOULIN Georgette, représentée par Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
- Monsieur MARTINEZ Jean-Claude, représenté par Monsieur DIEUX Emmanuel

Absents : Mesdames BONHOMME Florence, TELLIER Aline, DUHAMEL Nathalie, LE BEUX Véronique, Monsieur MARTIN Olivier.

Secrétaire de séance : Monsieur MADELENAT François.

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, Madame le Maire souhaite donner quelques informations et faire quelques remarques :

1 – Problème de surpression d'eau de Lundi 11/06/2018 : VEOLIA nous informe que, suite à un problème d'appareil de régulation sur le réseau au niveau de la ZAC de Merlange, il y a eu une surpression chez de nombreux abonnés situés dans toute la partie basse de Saint-Germain-Laval (Courbeton, Saint Pierre et Bourg). Chaque abonné impacté devra faire sa propre déclaration auprès de son assureur en liste les dommages et dégâts occasionnés lors de cet incident. Cette déclaration devra être adressée à :

VEOLIA EAU VE CGE – 198 Rue Foch –

ZI Vaux le Pénil – 77005 MELUN Cedex

Numéro de sinistre Webrisk n° 100199

Concernant les éventuelles surconsommations d'eau, les consommateurs impactés devront adresser un courrier indiquant le dommage subi et communiquer l'index de leur compteur d'eau (idéalement une photo). Chaque cas sera étudié par VEOLIA en fonction des historiques de consommations de chacun. Le courrier est à adresser à :

VEOLIA EAU – TSA 80176 – 37911 TOURS Cedex 9

Toutes ces informations ont été relayées sur le site Internet de la Commune ainsi que sur le compte Facebook.

2 – Le Samedi 30 Juin 2018 a lieu une soirée organisée par le Comité des Fêtes de Saint-Germain-Laval au Stade de Pontville. A ce jour, il n'y a que 10 inscriptions !! Madame le Maire tient à souligner l'engagement de cette Association qui œuvre tout au long de l'année pour faire bouger le Village et s'étonne que si peu de monde soit à ce rendez-vous. Elle spère que cette manifestation sera maintenue.

3 – Travaux de voirie prévus Rue de la Fontaine Froide,

Séance du Mardi 12 Juin 2018

Rue de l'Aiglon et Rue de Vauluisant – Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a reçu les DICT (déclarations d'intention de travaux) pour ces rues. Les travaux exécutés par la CCPM devraient prochainement voir le jour.

Madame le Maire indique aux conseillers présents que seront vus en « Affaires et questions diverses » les points suivants :

- Adhésion au Groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures avec le CIG de Versailles - 2019/2022

- Création d'un poste d'Adjoint d'animation territorial non-titulaire pour accroissement d'activités durant les vacances d'été 2018 (du 09 Juillet au 31 Août 2018).

Madame le Maire demande s'il y a d'autres questions diverses ? Les conseillers n'ont pas d'autres questions.

ORDRE DU JOUR

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DE CONSEIL PUBLIC DU 10 AVRIL 2018

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de séance du Conseil Public du 10 Avril 2018.

2 – RESULTAT DU TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES – ANNEE 2019

Ont été tirées au sort, sur la liste électorale, les personnes suivantes pour les jurés d'assises pour l'année 2019 :

- Mme ALBOUY Brigitte,
- M. DENIS Thierry,
- Mme BRIOIS Annick,
- M. EL ADRHAM Mohammed,
- Mme FLAMANT Annie-Claude,
- Mme TRINCHEAU-MOULIN Georgette.

3 – DECISION MODIFICATIVE n° 1 au BP COMMUNE 2018

Le Conseil décide, à l'unanimité, de prendre une décision modificative n° 1 au Budget Commune 2018, comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses :

Chapitre 022 – Dépenses imprévues - 4.786,58 €

Chapitre 023 – Virement à la section d'Investissement + 4.786,58 €

Section d'Investissement – 277.859,14 €

Dépenses

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Article 2313 – Constructions 277.859,14 €

Recettes

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement + 4.786,58 €

Chpitre 13 – Subventions d'investissement

Article 1321 – Etat et établissements nationaux + 79.243,78 €

Article 1322 – Régions + 64.828,78 €

Article 1323 – Départements + 29.000,00 €

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Article 1641 - Emprunts en euros 100.000,00 €

4 – LANCEMENT DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS – *Modification de la délibération prise le 14/12/2016, reçue en Sous-Préfecture de Provins le 19/12/2016, et ayant le même objet.*

Le Conseil décide, à l'unanimité, de :

- lancer les travaux de la 1ère phase, comprenant les travaux de rénovation de la charpente et de la couverture de la nef, du chœur, de la sacristie, du clocher et du collatéral, les travaux de maçonnerie extérieure du clocher,
- inscrire les crédits nécessaires, soit 757.858,00 € au Budget 2018 (les dépenses seront financées par l'autofinancement, l'emprunt, les subventions, le FCTVA),
- **solliciter les subventions prévues pour ce type d'opération auprès de la D.R.A.C. d'Ile-de-France (montant attendu 179.244,00 €) et du Conseil Régional d'Ile-de-France (montant attendu 187.724,78 €),**
- **autoriser Madame le Maire ou son délégataire à signer tous documents afférents à ce dossier.**

5 – MUTUALISATION D'UN ASSISTANT DE PREVENTION AVEC LA CCPM

Le Conseil décide, à l'unanimité :

- de valider le recours à un assistant de prévention mutualisé par voie de mise à disposition à compter de la date de recrutement de l'agent par la CCPM (estimée à septembre 2018), sur la base de l'effectif réel de la Commune, qui est actuellement de 25 agents,
- de valider le projet de convention de mise à disposition entre la CCPM et la Commune de Saint-Germain-Laval, sous réserve du respect de la contribution financière indiqué à l'Article 8,

Séance du Mardi 12 Juin 2018 (suite)

- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2019 (soit 4.500,00 €),
- d'autoriser Madame le Maire ou son délégataire à signer tout document à cet effet.

6 – FRAIS DE SCOLARITE 2018/2019

Le Conseil décide, à l'unanimité, de :

- rembourser aux communes extérieures les frais scolaires des enfants de Saint-Germain-Laval qui y sont scolarisés,
- demander aux communes d'origine, le remboursement des frais relatifs à leurs enfants scolarisés dans nos groupes scolaires,
- fixer la participation à 550,00 € par élève.

7 – GARANTIES D'EMPRUNTS SUITE DES REAMENAGEMENTS D'UNE PARTIE DE LA DETTE DE 3 MOULINS HABITAT

Le Conseil décide, à la majorité (17 voix Pour – 1 voix Contre [*Jean-Claude MARTINEZ*]) :

Article 1 : Le garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée(s) à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque ligne du Prêt Réaménagé, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du (des) prêt(s) réaménagé(s).

Article 2 : Les nouvelles caractéristiques financières de la (des) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 01/03/2018 est de 0,75 %.

Article 3 : La garantie de la Collectivités est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires pour en couvrir les charges.

Affaires et questions diverses

8 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES 2019-2022

Le Conseil décide, à l'unanimité, de :

- décider d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures pour la période 2019-2022, *pour les prestations suivantes : dématérialisation des procédures des marchés publics, télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité*,
- approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention,
- autoriser Madame le Maire ou son délégataire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- décider que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

9 – Création d'un poste d'Adjoint d'animation territorial – Non-titulaire – pour accroissement d'activités durant les vacances d'été 2018 (du 09 Juillet au 31 Août 2018)

Le Conseil décide, à l'unanimité, de créer un poste d'Adjoint d'animation territorial – non-titulaire- pour accroissement d'activités durant les vacances d'été 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à.9h05.

La parole est donnée au public.

La séance est close à 21h20.

Inscriptions sur les listes électorales

Les demandes d'inscription sur la liste électorale pour les citoyens de nationalité française ainsi que la liste électorale complémentaire (ressortissants d'un des Etats membres de la communauté européenne autre que la France) présentées par les personnes ayant atteint l'âge de 18 ans ou qui atteindront cet âge avant le 28 février 2019 sont reçues en mairie dès à présent et jusqu'au 31 décembre 2018 inclus, si elles n'ont pas été informées de leur inscription d'office.

Durant cette période, les personnes remplissant les conditions pour être électeur et qui ne seraient pas inscrites sur une liste électorale pour quelque cause que ce soit, ou qui ont changé de commune de résidence, doivent demander leur inscription.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils sont désormais rattachés.

Les demandes d'inscription doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté.

•Pièces à produire à l'appui pour une demande d'inscription

Lors du dépôt de toute demande d'inscription, la mairie est tenue d'exiger la présentation de documents prouvant l'identité et la nationalité du demandeur : carte d'identité, passeport. En outre, les électeurs et les électrices devront se munir de justificatifs établissant leur domicile réel ou les six mois de résidence exigés par la loi. Le droit d'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts.

Elections Renseignements

NOUS CONTACTER

Mairie

1 rue de Verdun

77130 Saint-Germain-Laval

Téléphone : 01 64 32 10 62

Rentrée scolaire 2018 - 2019

Le lundi 03 septembre 2018, de nombreux parents, plus ou moins inquiets, accompagnaient leurs enfants pour la rentrée scolaire soit à Courbeton, soit aux Mûriers.

Ce sont 207 élèves que Madame Zinetti, la directrice de l'école de Courbeton, a accueillis au portail. Cette année encore le plan Vigipirate, toujours actif, n'a pas permis aux parents de pénétrer dans la cour sauf pour les CP et les nouveaux arrivants. A l'école maternelle des Mûriers, 98 enfants se sont présentés. Madame Mangeard était à la porte pour contrôler l'entrée des familles dans la cour mais pas dans les classes. Certains petits sont rentrés lundi matin et d'autres mardi matin.

Souhaitons leur à tous d'agréables moments dans nos écoles.

A la demande des enseignants, nos agents techniques ont réalisé, comme d'habitude, quelques travaux et aménagements à la maternelle. A l'école élémentaire, ils ont dessiné le tracé de nombreux jeux dans la cour que les enfants utilisent avec plaisir.

Nous avons appris, le jour de la rentrée, que Madame Jourdain, enseignante de CM2 depuis de nombreuses années, nous quittait. Elle part au collège Paul Eluard en section SEGPA.

Nous accueillons, pour la remplacer, Madame Nargeot et nous lui souhaitons la bienvenue.

La rentrée en images

A l'école maternelle Les Mûriers

A l'école élémentaire Courbeton

ALSH « NATHALIE » Le monde animal pour les vacances de la Toussaint

Cette année, les animateurs du centre de loisirs ont décidé de faire découvrir aux enfants le monde animal.

Entre chaque période de vacances les enfants pourront ainsi s'amuser avec des espèces différentes. Pour commencer, depuis le début de Septembre (et jusqu'aux vacances de la Toussaint), le centre de loisirs s'est transformé en véritable ferme : lapins, poules, vaches, cochons et autres animaux de la basse-cour ont envahi le centre.

Les enfants ont également fait des sorties au parc des Noues de Montereau-Fault-Yonne, des jeux sportifs au city stade et de nombreuses activités manuelles. D'autres activités sont à venir avec notamment des sorties à la médiathèque.

Le mercredi 19 Septembre, Julie de la radio Oxygène est également venue enregistrer les voix des enfants que vous pouvez régulièrement entendre le matin à 6h15, 7h15 et 8h15. Elle reviendra prochainement leur rendre une nouvelle visite.

Les vacances de la Toussaint arrivent à grand pas, et cette année les animateurs ont décidé que celles-ci se dérouleraient à Poudlard !

Baguettes magiques, potions et sorts occuperont toutes les vacances des enfants, qui pourront tenter de devenir les prochains Harry Potter ou encore Hermione Granger !

A noter qu'une surprise magique est au programme...

Noémie CHIANESE

Directrice du centre de loisirs

Attention, le centre de loisirs sera exceptionnellement fermé :

le Jeudi 1er et le Vendredi 2 Novembre 2018 (pendant les vacances de la Toussaint),

ainsi que du Lundi 24 Décembre au Mardi 1er Janvier 2019 inclus (pendant les vacances de Noël).

Dimanche 14 octobre 2018

Saint-Germain-Laval

PUCES
DES
COUTURIERES

Salle de l'orée de la Bassée

de 9 h à 18 h

entrée gratuite, parking assuré, boissons et petite restauration

Tissus, laine, mercerie, revues diverses, livres, linge ancien, machine à coudre, à broder, travailleuse ancienne, fils, tout le matériel pour loisirs créatifs : scrapbooking, cartonnage, patchwork, broderie, couture, vitrine miniature et bien d'autres choses encore … en bon état à prix très attractifs…

Pour réservation stands : au 07.68.85.84.76 prix 4 euros la table de 1.80m

Manifestation uniquement réservee aux particuliers,

Imprimée par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique –

25ème vide-greniers du C.O.S.

Nous attendions le soleil mais nous avons eu la pluie ! Le dimanche 23 septembre, le traditionnel vide-grenier du COS *[Comité d'Œuvres Sociales du Personnel Communal de Saint-Germain-Laval)* s'est adapté au temps. Nous remercions Madame le Maire de nous avoir autorisés à nous réfugier à l'intérieur de la salle des fêtes de l'Orée de la Bassée pour permettre aux exposants de se mettre à l'abri. Malgré le temps maussade, de nombreux visiteurs ont fait le déplacement pour venir chiner et échanger.

Je tiens à remercier tout particulièrement les bénévoles, peu nombreux malheureusement, qui ont grandement contribués à réussir cette journée, de 6h00 à 18h00 non-stop.

Nous vous donnons rendez-vous cette fois-ci en avril, le dimanche 14, pour réitérer cet événement qui, espérons-le, se déroulera sous un merveilleux soleil de printemps.

L'Equipe du C.O.S.

Célébrations de Messes

En attendant la réhabilitation de notre église Saint-Germain et Saint-Laurent qui débutera fin 2018, Madame Le Maire et le Conseil Municipal ont accepté que l'office religieuse ait lieu le 3ème samedi de chaque mois à 18h30 à l'école du Petit Buisson.

Passage à l'heure d'hiver dans la nuit du samedi 27/10 au dimanche 28/10

A 3 heures du matin il sera 2 heures.

EXPOSITION

ATELIER D'ARTS PLASTIQUES
LEZARTISTES

LE 10 novembre 2018

Salle du conseil
8, rue de Provins
SAINT GERMAIN LAVAL
DE 10h à 18h

Entrée libre

Club d'échec « Le Roi Mat »

Cette année, c'était au club d'échecs de Saint-Germain-Laval, « Le Roi Mat », que revenait le privilège et l'honneur d'organiser les phases finales des critériums d'Ile de France. Pour une première, le club a mis les petits plats dans les grands : podium, sono, buvette, porte clef souvenir, création du trophée de la meilleure performance du élo du jour (classement aux échecs), présentation d'un échiquier 3D, tout était fin prêt le jour J et sans accroc durant ces 3 jours. Une réussite totale. Le Roi Mat remercie chaleureusement par ailleurs tous les services techniques municipaux de Saint Germain Laval, Marolles sur Seine, Laval en Brie et Varennes sur Seine pour leur coopération dans l'aboutissement de cet événement.

Ce sont donc 5 finales de différentes catégories qui ont eu lieu (128 joueurs le premier jour) : Catégorie Dame, vainqueur club d'Arpajon ; Catégorie tour, vainqueur club de Fontainebleau Avon ; Catégorie Fou, vainqueur club de Rueil Malmaison ; Catégorie Cavalier, vainqueur club de Bois Colombe ; Catégorie Pion, vainqueur club de Noisiel.

Les locaux ont, quant à eux, obtenu une belle place en demi-finale avant de s'incliner face aux futurs vainqueurs, Noisiel. Nos heureux demi-finalistes étaient Berthaud Eric, Citores Mathis, Le May Serge et Melier Ludovic.

La pratique de ce jeu aux nombreuses vertus n'est plus à démontrer, aussi bien pour nos enfants (créativités, concentration, mémoire...) que pour nos séniors (comme atelier mémoire pour prévenir la maladie d'Alzheimer). Et si après cette démonstration vous n'êtes pas encore convaincus, les joueurs du club d'échecs Le Roi Mat se feront un plaisir de vous accueillir dans une ambiance conviviale et familiale le vendredi de 18h à 19h pour les enfants et de 20h30 à 23h pour les adultes. Echiquéennement vôtre !

BOURSE AUX JOUETS & PUERICULTURE

Organisée par le Comité des Fêtes de Saint-Germain-Laval

DIMANCHE 18 NOVEMBRE 2018

Salle de l'Orée de la Bassée

Buvette et restauration sur place ! (Plateau repas à 7,00€)

Accueil des exposants à 7h00
Ouverture au public
de 9h00 à 17h00

4,00€ l'emplacement

(1 table d'1,80m fournie + 1 chaise)

Portants acceptés - vêtements uniquement pour les enfants !

Renseignements et inscriptions par téléphone au 07.68.85.84.76.

Le Club de l'Age d'Or

Et voilà le temps de la rentrée pour petits et grands. Après une petite pause estivale, 60 adhérents se sont envolés le 05 Septembre dernier vers l'Ile d'Eubée (Grèce) pour 7 jours.

Nous avons séjourné dans un très bel hôtel à 5 mn de la plage privée. Plusieurs excursions nous ont été proposées :

- ARGOLIDE avec arrêt au canal de Corinthe et visite du site archéologique (tombeau d'Agamemnon),
- ATHENES : visite de l'acropole, tour de ville devant les monuments les plus importants (dont le stade olympique tout en marbre) et nous avons assisté à la relève de la garde devant le Parlement,
- Croisière : départ du port du Pirée et direction 3 îles : HYDRA (célèbre pour ses chats et ses ânes), POROS (île fleurie) et EGINE (célèbre pour ses pistaches),
- DELPHES : site archéologique (temple d'Apollon),
- METEORES : traversée de la Grèce centrale et visite du monastère à KALAMBAKA,
- EUBEE : visite du monastère d'Agios Nikolaos, du musée d'Erétria et repas pris face à la mer avec notre accompagnatrice pendant tout notre séjour ARLETTE.

Nous voilà rentrés, la tête pleine de souvenirs et de beaux paysages ensoleillés, pour continuer nos activités au sein du club et nos futures sorties.

Au programme de cette fin d'année : théâtre le 13/10, stars 80 à Orléans le 09/11 et repas de fin d'année à la Ruche Gourmande le 13/12.

Venez consulter notre site « clubdelagedor.jimdo.com » pour voir les photos, le compte rendu du voyage ainsi que toutes les autres activités du club.

A bientôt , pour un nouveau partage.

Mme Nadine Delbeau

Membre du Bureau du Club de l'Age d'Or

CESAL Mouche 77

Nous sommes une bonne douzaine, tous habités par une même passion : la pêche à la mouche !

C'est au sein du "CESAL Mouche" de Saint-Germain-Laval, club issu du Centre Elec Sports Art et Loisirs du personnel de l'ancienne Centrale EDF de Vernou, que nous pratiquons une partie de notre activité, le montage de mouches artificielles.

A l'atelier mouche de Saint-Germain-Laval, le jeudi soir, nous assemblons sur des hameçons, toutes sortes de plumes, poils et matériaux divers pour fabriquer de délicats insectes factices.

Et, pour tester la qualité de nos créations, nous organisons des sorties en rivière ou en étang afin de taquiner la truite dans une ambiance des plus conviviales.

Ouvert à toutes et tous, le club depuis sa création (*quelques décennies*), a accueilli, formé et accompagné au bord de l'eau un très grand nombre d'amoureux de la nature.

Que vous soyez garçon ou fille, collégien ou retraité, désireux de découvrir une activité originale et un mode de pêche pas comme les autres, si vous en avez envie depuis longtemps ou si vous êtes simplement curieux, nous vous prêterons le matériel de montage et de pêche.

Nous vous invitons à nous rejoindre pour quelques séances d'essai sans engagement.

Vous n'adhèrerez que si vous êtes convaincus !

Contact : Daniel CASSAIGNE : Tél 06 87 69 41 48

Association Premier Joueur

L'association Premier Joueur a pour vocation de faire découvrir, de développer et de promouvoir la pratique ludique régulière dans le sud Seine-et-Marne et ses environs en favorisant les rencontres, le partage et la convivialité.

Oubliez les vieux classiques et venez découvrir ou redécouvrir les jeux de société modernes 2 fois par mois le samedi de 14h00 à 20h00.

Les membres du bureau possèdent plus de 300 jeux (tout public, experts et enfants à partir de 10 ans). Bien entendu, vous pouvez également venir avec vos propres jeux et nous faire partager vos coups de cœur.

Que vous soyez néophyte ou expert, nous nous ferons un plaisir de vous accompagner, de vous conseiller et de vous faire partager notre passion.

Vous venez pour la première fois ? Vous avez la possibilité de jouer et de partager avec les membres présents afin de vous faire un avis sur l'association (sans engagement).

Pour de plus amples informations, visitez le site internet de l'association :

http://www.premierjoueur.fr

Contacter M. Marques au 06 09 15 32 41

Mail : contact@premierjoueur.fr

INFORMATIONS

Appel aux bénévoles de notre commune

Si vous avez du temps libre à consacrer à votre commune, sachez que nous recherchons des bénévoles (non rémunérés) pour la distribution de notre magazine communal « Le Mag ».

Renseignements et informations en mairie au 01 64 32 10 62.

« Le Mag » : nouvelle version

A compter du 1er Janvier 2019, « Le Mag » deviendra « Le Petit Saint-Germanois ».

Pour se faire, nous avons besoin de vous !

Nous souhaiterions vous investir dans ce projet et savoir ce que VOUS attendez de cette nouvelle version : nous aimerions inclure vos recettes favorites (avec photos à l'appui), des jeux (mots fléchés, sudoku…).

Toutes vos idées ou suggestions seront les bienvenues.

N'hésitez pas à envoyer vos propositions à l'adresse mail suivante :

mairie.st-germain-laval77@laposte.net

Nous comptons sur vous !

Mission Locale du bassin économique de Montereau

La Mission Locale accueille, conseille et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, en recherche d'emploi ou de formation.

Permanence à la Mairie de 13h45 à 17h30 les mardis :

23 octobre 2018,

06 et 20 novembre 2018,

04 et 18 décembre 2018.

Pour prendre rendez-vous, contacter le 01 60 57 21 07.

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée Défense et Citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

Déchetterie de Montereau-Fault-Yonne

1 rue des Prés Saint-Martin - 77130 Montereau-Fault-Yonne - Tél. : 01 60 57 00 52

Horaires d'Hiver (du 1er octobre au 31 mars)

Lundi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Mercredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Jeudi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Vendredi : de 13h30 à 18h00
Samedi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Dimanche : de 9h00 à 12h00

Carte d'accès et pièce d'identité obligatoires

Collecte des encombrants
Vendredi 14 Décembre 2018

Attention, ne sont pas autorisés les déchets d'équipements électriques et électroniques, tous déchets supérieurs à 50kg et qui excèdent 2m de long, les bouteilles et cartouches de gaz, les extincteurs, les produits chimiques et peintures, les déchets automobiles, les végétaux, les gravats, le béton, l'amiante, ainsi que le matériel professionnel et agricole.

Collecte des déchets

Mardi (poubelle jaune : emballages ménagers)

Jeudi (poubelle marron : déchets ménagers)

Pensez à sortir vos conteneurs la veille et pour faciliter le travail des collecteurs, pensez également à présenter vos conteneurs les poignées tournées vers la route.

Des questions ?
Contactez le N° Vert 0 800 45 63 15 du SIRMOTOM

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

A NOTER !

2018

14 Octobre

Puces des Couturières de 9h à 18h

Salle des Fêtes de l'Orée de la Bassée

06 Novembre

Conseil Municipal Public à 20h30

Ancienne mairie - Salle du Conseil
8 Rue de Provins

18 Novembre

Bourse aux jouets et aux vêtements (enfants uniquement)

Salle des Fêtes de l'Orée de la Bassée

15 Décembre

Visite du Père Noël

avec spectacle et distribution de friandises
Salle des Fêtes de l'Orée de la Bassée

2019

13 Avril

Journée des Arts créatifs de 14h à 18h

Salle de l'Orée de la Bassée

14 Avril

Vide-grenier du COS de Saint-Germain-Laval

Parking de l'Orée de la Bassée

<u>INFORMATION MAIRIE</u>

Le centre de loisirs « Nathalie » ainsi que les services municipaux seront exceptionnellement fermés le Vendredi 02 Novembre 2018.

ESPACE PUBLICITAIRE

DISPONIBLE

Saint-Germain-Laval

Permanence du Maire,
des Adjoints et des Conseillers
Municipaux

Samedi : de 9h à 11h
(sauf pendant les
vacances scolaires)

Coordonnées de la Mairie
Mairie - 1 rue de Verdun - 77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL
Tél. : 01 64 32 10 62 - Fax : 01 64 32 90 69

mairie.st-germain-laval77@laposte.net
(demandes autres que concernant la vie scolaire et périscolaire)

periscolaire@saint-germain-laval.fr
(inscriptions cantines, garderies et centre de loisirs)

Site internet
www.saint-germain-laval.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie
Lundi : de 8h30 à 12h et de 14h à 18h
Mardi / Mercredi / Vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
Jeudi : fermé au public toute la journée
Samedi : de 9h à 11h (sauf pendant les vacances scolaires)

Tous droits réservés - Photos Mairie - © 2012 - 2018

Directrice de la publication - Responsable de la rédaction, conception et réalisation :
Marie-Claude de SAINT LOUP, Maire

Distribution et Impression :
Mairie de Saint-Germain-Laval - N° ISSN 0991-2843